
NORME INTERNATIONALE



1001

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Traitement de l'information — Étiquetage de bandes magnétiques et structure des fichiers pour l'échange d'information

Information processing — Magnetic tape labelling and file structure for information interchange

Première édition — 1979-04-01

CDU 681.3.04 : 681.327.64

Réf. n° ISO 1001-1979 (F)

Descripteurs : traitement de l'information, échange d'information, fichier, bande magnétique, disposition des données, étiquette informatique, structure logique, repère d'information.

AVANT-PROPOS

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme internationale ISO 1001 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 97, *Calculateurs et traitement de l'information*, et a été soumise aux comités membres en octobre 1976.

Les comités membres des pays suivants l'ont approuvée :

Afrique du Sud, Rép. d'	France	Roumanie
Allemagne, R. F.	Hongrie	Royaume-Uni
Australie	Italie	Suède
Belgique	Japon	Suisse
Brésil	Mexique	Tchécoslovaquie
Chili	Pays-Bas	USA
Corée, Rép. de	Philippines	
Espagne	Pologne	

Aucun comité membre ne l'a désapprouvée.

Les principales différences techniques entre la présente Norme internationale et l'ISO/R 1001-1969 sont les suivantes : introduction du concept de niveau d'étiquetage, traitement différent des étiquettes utilisateur et abandon de la spécification relative à l'indicateur de séquence de bloc.

Le détail et les raisons de ces différences sont donnés en annexe C.

Eu égard à la rapidité de l'évolution des techniques, la présente Norme internationale comme beaucoup de normes relatives au traitement de l'information, fait l'objet de travaux continus de développement. ~~En temps opportun, la Recommandation ISO/R 1001 deviendra donc périmée,~~ mais, en attendant, il sera nécessaire de la conserver afin de laisser aux réalisateurs et aux utilisateurs le temps d'effectuer les modifications nécessaires de leur système.

Elle risque donc d'être
périmée dans un avenir
proche

SOMMAIRE	Page
0 Introduction	1
1 Objet et domaine d'application	1
2 Références.	1
3 Définitions.	2
4 Disposition et contenu des étiquettes	4
4.1 Étiquettes d'en-tête de volume (Étiquette système VOL1)	4
4.2 Première étiquette d'en-tête de fichier (Étiquette système HDR1)	5
4.3 Seconde étiquette d'en-tête de fichier (Étiquette système HDR2).	6
4.4 Première étiquette de fin de volume (Étiquette système EOVS1)	6
4.5 Seconde étiquette de fin de volume (Étiquette système EOVS2)	7
4.6 Première étiquette de fin de fichier (Étiquette système EOF1).	7
4.7 Seconde étiquette de fin de fichier (Étiquette système EOF2).	7
4.8 Autres étiquettes systèmes (HDR3 – HDR9, EOVS3 – EOVS9, EOF3 – EOF9)	7
4.9 Étiquettes du volume d'utilisateur (UVLn)	8
4.10 Étiquettes de fichier d'utilisateur (UHLA, UTLA).	8
5 Traitement des champs d'étiquettes	8
5.1 Champs appartenant à VOL1, HDR1, EOVS1 et EOF1	8
5.2 Champs appartenant à UVLn, HDR2 – HDR9, EOVS2 – EOVS9 et EOF2 – EOF9	8
5.3 Utilisation de données dans les champs d'étiquettes.	8
5.4 Étiquettes d'en-tête de volume (VOL1).	8
5.5 Première étiquette d'en-tête de fichier (HDR1).	8
5.6 Seconde étiquette d'en-tête de fichier (HDR2).	9
6 Dispositions des étiquettes et des données	9
6.1 Étiquettes.	9
6.2 Place des marques de bandes.	9
6.3 Étiquettes d'en-tête de volume	9

6.4	Étiquettes d'en-tête de fichier	9
6.5	Données	9
6.6	Étiquettes de fin de fichier	9
6.7	Marque de bande après un groupe d'étiquettes de fin de fichier	10
6.8	Étiquettes de fin de volume	10
6.9	Fichier ou sous-fichier vide	10
6.10	Sous-fichier suite dans un fichier à plusieurs volumes	10
6.11	Coïncidence entre la fin d'un fichier et le marqueur de fin de bande	10
6.12	Coïncidence entre le début d'un fichier et le marqueur de fin de bande	10
7	Structure des fichiers	10
7.1	Configuration des fichiers.	10
7.2	Groupes d'étiquettes et marques de bandes	11
7.3	Groupes d'étiquettes et volumes	11
7.4	Groupement d'étiquettes	12
7.5	Exemples de groupement d'étiquettes.	12
8	Structure de bloc	12
8.1	Groupement des enregistrements dans les blocs	12
8.2	Densité d'enregistrement	13
8.3	Dimension des blocs de données	14
8.4	Code des caractères dans les données	14
9	Remplissage	14
9.1	Utilisation de remplissage.	14
9.2	Longueur de bloc fixe	14
9.3	Ordinateurs orienté-mot.	15
9.4	Remplissage des blocs d'étiquettes	15
9.5	Remplissage des blocs de données	15
10	Niveau d'étiquetage	15
10.1	Disponibilités au niveau 1.	15
10.2	Disponibilités au niveau 2.	15
10.3	Disponibilités au niveau 3.	16
10.4	Disponibilités au niveau 4.	17
10.5	Description des supports	17
Annexes		
A	Remarques sur la mise en œuvre	19
B	Niveaux d'étiquetage	23
C	Différences entre les versions de la présente norme	28

Traitement de l'information — Étiquetage de bandes magnétiques et structure des fichiers pour l'échange d'information

0 INTRODUCTION

La présente Norme internationale vise à faciliter l'échange d'informations enregistrées sur bande magnétique entre des utilisateurs et des matériels différents.

Ceci est réalisé d'une part au moyen d'étiquettes magnétiques pour identifier et structurer les fichiers et d'autre part par la fourniture d'un moyen de description des caractéristiques fondamentales des blocs contenant les enregistrements qui constituent un fichier.

Les spécifications de la présente Norme internationale permettent à l'utilisateur de se préoccuper seulement de la structure logique de ses fichiers.

La présente Norme internationale contient des spécifications relatives à quatre niveaux d'étiquetage. Cela permet d'obtenir un système d'étiquettes bien imbriqué et pleinement compatible qui peut être appliqué aussi bien aux plus petits et aux plus simples des systèmes calculateurs qu'aux plus gros et aux plus sophistiqués d'entre eux. Cela permet également l'interchangeabilité entre ces systèmes avec un minimum de restrictions.

Le plus souvent, la mise en œuvre de la présente Norme internationale se fera avec un système d'exploitation d'usage général, mais parfois, elle se fera avec des programmes spécialisés d'entrée/sortie écrits par l'utilisateur ou des dispositifs qui peuvent constituer une partie d'un système d'exploitation spécialisé. Pour permettre cette solution, la présente Norme internationale évite systématiquement le terme «système d'exploitation» et parle de «programme de traitement d'étiquettes».

Cependant, pour une mise en œuvre correcte de la présente Norme internationale, les dispositifs ou les programmes spécialisés d'entrée/sortie écrits par l'utilisateur doivent fournir au moins les mêmes possibilités qu'un système d'exploitation d'usage général, pour tout ce qui concerne l'application de la présente Norme internationale.

1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente Norme internationale spécifie la structure des fichiers pour l'échange d'information et les étiquettes enregistrées magnétiquement pour identifier les fichiers, les subdivisions de fichiers et les bobines.

La présente Norme internationale définit quatre niveaux de rapports entre les formats d'étiquettes, la structure

de bloc et les marques de bande relatifs aux bandes magnétiques enregistrées de telle sorte que ces volumes puissent être utilisés pour l'échange d'information.

Une bande magnétique enregistrée destinée à être échangée entre différents systèmes d'architectures potentiellement différentes est censée correspondre à l'un de ces niveaux. Les contraintes de la présente Norme internationale peuvent ne pas nécessairement s'appliquer à des données non destinées à l'échange entre des systèmes d'architectures potentiellement différentes.

La présente Norme internationale ne vise pas à l'inclusion obligatoire de toutes ses dispositions dans toutes les réalisations, mais plutôt à rendre chaque réalisation capable de produire et d'accepter des volumes qui soient conformes au niveau choisi par le réalisateur.

La non-conformité à la présente Norme internationale risque de rendre impossible un échange correct d'informations.

2 RÉFÉRENCES

ISO 646, *Jeu de caractères codés à 7 éléments pour l'échange d'information entre matériels de traitement de l'information.*

ISO 962, *Traitement de l'information — Matérialisation du jeu de caractères codés à 7 éléments et de ses extensions à 7 et 8 éléments sur bande magnétique à 9 pistes de 12,7 mm (0,5 in) de large.*

ISO/R 1001, *Étiquetage des bandes magnétiques et structure des fichiers pour l'échange d'information.*

ISO 1861, *Traitement de l'information — Bande magnétique à 7 pistes, de 12,7 mm (0,5 in) de large, enregistrée à 8 rangées par millimètre (200 rpi) pour l'échange d'information.*

ISO 1862, *Traitement de l'information — Bande magnétique à 9 pistes, de 12,7 mm (0,5 in) de large, pour l'échange d'information, enregistrée à 8 rangées par millimètre (200 rpi).*

ISO 1863, *Traitement de l'information — Bande magnétique à 9 pistes de 12,7 mm (0,5 in) de large, pour l'échange d'information, enregistrée à 32 rangées par millimètre (800 rpi).*

ISO 1864, *Traitement de l'information – Bande magnétique vierge, de 12,7 mm (0,5 in) de large, pour l'échange d'information – 8 et 32 rangées par millimètre (200 et 800 rpi) NRZI, et 63 rangées par millimètre (1 600 rpi) par codage de phase.*

ISO 3788, *Traitement de l'information – Bande magnétique à 9 pistes, de 12,7 mm (0,5 in) de large, pour l'échange d'information, enregistrée à 63 rangées par millimètre (1 600 rpi) par codage de phase.*

3 DÉFINITIONS

Pour les besoins de la présente Norme internationale, les termes ci-dessous sont pris dans le sens indiqué. Pour faciliter leur explication, les termes ont été présentés séparément comme des concepts physiques ou logiques lorsque cela était opportun. Les définitions des termes utilisés dans une Norme internationale sur ce sujet sont conformes à l'utilisation qui en est faite dans la présente Norme internationale; les définitions des termes d'usage courant dans le contexte proche de la présente Norme internationale sont conformes à cet usage.

LOGIQUE	PHYSIQUE
<p>enregistrement : Données liées entre elles et traitées comme unité d'information.</p> <p><i>Exemples.</i> Dans un contexte commercial : l'enregistrement d'une transaction, l'enregistrement du compte d'un client.</p> <ul style="list-style-type: none"> – La limite d'un enregistrement peut être arbitraire, et fixée par le réalisateur qui définit la structure des informations. – Un enregistrement peut entrer dans la totalité ou une partie d'un bloc, ou sur plusieurs blocs. 	<p>bloc : Groupe de caractères écrits ou lus comme un tout.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Un bloc peut contenir un ou plusieurs enregistrements complets. – Un bloc peut contenir des segments d'un ou plusieurs enregistrements répartis sur plusieurs blocs. Un même bloc ne peut pas contenir plusieurs segments d'un même enregistrement réparti sur plusieurs blocs.
<p>fichier : Ensemble d'informations se composant d'enregistrements couvrant un même sujet.</p> <p><i>Exemples.</i> Dans le contexte des travaux administratifs : un fichier de paie, un fichier d'inventaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> – La limite d'un fichier peut être arbitraire. – Un fichier peut être enregistré sur tout ou partie d'un volume ou sur plus d'un volume. 	<p>volume : Unité physique amovible de mémoire telle qu'une bobine de bande magnétique.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Un volume peut contenir une partie d'un fichier, un fichier complet ou plus d'un fichier. – Un volume peut contenir des sous-fichiers d'un ou plusieurs fichiers, mais pas plusieurs sous-fichiers d'un même fichier.
<p>sous-fichier : Partie d'un fichier qui est enregistrée sur un volume quelconque.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Un sous-fichier ne doit pas contenir de parties d'autres fichiers qui seraient entremêlés avec lui. 	
<p>jeu de fichiers : Ensemble d'un ou plusieurs fichiers associés enregistrés à la suite dans un jeu de volumes.</p>	<p>jeux de volumes : Ensemble d'un ou plusieurs volumes sur lesquels un jeu de fichiers est enregistré.</p>
<p>enregistrement monobloc : Enregistrement contenu dans un fichier dans lequel chaque enregistrement est construit de manière à commencer et finir dans le même bloc.</p>	

LOGIQUE	PHYSIQUE
<p>enregistrement réparti en blocs : Enregistrement contenu dans un fichier dans lequel chaque enregistrement est susceptible de commencer dans un bloc et se terminer dans un autre.</p> <p>— Chaque enregistrement se compose alors d'un ou plusieurs segments. Les enregistrements sont contenus dans un ou plusieurs blocs consécutifs, de telle sorte qu'un seul segment de chaque enregistrement puisse apparaître dans l'un quelconque des blocs (voir figures 4 et 5).</p>	
<p>segment d'un enregistrement : Partie d'un enregistrement réparti en blocs qui est contenu dans l'un des blocs.</p> <p>— Les segments d'un enregistrement ne doivent pas comporter de segments d'un autre enregistrement entremêlé avec lui.</p>	
<p>enregistrement à blocs exclusifs : Enregistrement contenu dans un fichier dans lequel chaque bloc est conçu pour ne contenir qu'un enregistrement ou segment d'enregistrement.</p>	
<p>enregistrement à blocs polyvalents : Enregistrement contenu dans un fichier dans lequel chaque bloc peut contenir plus d'un enregistrement ou segment d'enregistrement.</p>	
<p>enregistrement de longueur fixe : Enregistrement contenu dans un fichier dont tous les enregistrements sont conçus pour avoir la même longueur.</p>	
<p>enregistrement de longueur variable : Enregistrement contenu dans un fichier où les enregistrements peuvent avoir des longueurs différentes.</p>	

étiquette : Enregistrement situé au début ou à la fin d'un volume ou d'un fichier qui identifie, définit ou délimite ce volume ou ce fichier. Une étiquette n'est pas considérée comme faisant partie du fichier.

jeu d'étiquettes : Suite d'étiquettes contiguës ayant le même identificateur.

identificateur d'étiquettes : Ensemble de trois caractères qui identifient l'étiquette qui les porte (voir tableau 1).

groupe d'étiquettes : Suite d'un ou de plusieurs jeux contigus d'étiquettes qui délimitent la fin d'un volume, d'un sous-fichier ou d'un fichier (voir tableau 1).

marque de bande : Repère utilisé pour marquer soit la

limite entre des données du fichier et des groupes d'étiquettes, soit la limite entre certains groupes d'étiquettes.

NOTE — La structure de la marque de bande est définie dans les normes appropriées de bandes magnétiques enregistrées (voir chapitre 2).

double marque de bande : Repère formé de deux marques de bande consécutives utilisé pour indiquer la fin d'un volume ou d'un jeu de fichiers.

NOTE — Deux marques de bande consécutives peuvent ainsi se présenter lorsqu'il existe un sous-fichier ou un fichier vides dans un volume. Dans ce cas, ces deux marques ne sont pas interprétées comme une double marque, mais plutôt comme deux marques distinctes délimitant un sous-fichier vide. Dans ce contexte, le terme «vide» signifie qu'il n'existe aucun bloc entre la marque de bande suivant le groupe d'étiquettes de début de fichier et celle qui précède le groupe d'étiquettes de fin de volume ou de fin de fichier ou sous-fichier.

42

TABLEAU 1 – Classification des étiquettes

Nom du groupe d'étiquettes	Nom du jeu d'étiquettes	Identificateur d'étiquettes
Début de volume	En-tête de volume	VOL
	Utilisateur d'en-tête de volume	UVL
Début de fichier ou de sous-fichier	En-tête de fichier	HDR
	Utilisateur d'en-tête de fichier	UHL
Fin de premier sous-fichier ou de sous-fichier intermédiaire	Fin de volume	EOV
	Utilisateur de fin de volume	UTL
Fin de fichier ou de dernier sous-fichier	Fin de fichier	EOF
	Utilisateur de fin de fichier	UTL

système d'exploitation : Logiciel qui commande l'exécution des programmes du calculateur et peut servir à des opérations telles que l'ordonnancement, la mise au point, les commandes d'entrée/sortie, la comptabilité, la compilation, la gestion de mémoire, la gestion des données et les fonctions associées.

NOTE – Un système d'exploitation peut servir pour une ou plusieurs installations. Ce dernier cas est fréquent lorsque le système d'exploitation est fourni par un fournisseur extérieur.

programme de traitement d'étiquettes : Ensemble de programmes spécialisés qui traitent les étiquettes et sont partie intégrante du logiciel du système.

NOTES

1 Le logiciel du système peut être un système d'exploitation fourni par l'extérieur, ou avec le matériel, ou encore par l'utilisateur. Dans tous les cas, elle doit pouvoir traiter au moins tous les étiquetages exigés dans la présente Norme internationale.

2 La présente Norme internationale est rédigée comme si les programmes de traitement d'étiquettes ne faisaient pas partie du programme de l'utilisateur.

4 DISPOSITION ET CONTENU DES ÉTIQUETTES

Dans la présente Norme internationale, «n» signifie n'importe quel caractère numérique de 0 à 9 et «a» signifie n'importe quel caractère numérique, alphabétique ou autre des quatre colonnes centrales du tableau de code ISO à 7 éléments, à l'exception de la position 5/15 et des positions pour lesquelles des substitutions de caractères graphiques sont possibles (voir chapitre 2).

Les termes qui apparaissent en tête des colonnes de 4.1 à 4.9 ont les significations suivantes :

- CP : position du caractère dans l'étiquette
- Nom du champ : référence désignant le champ
- L : longueur du champ (nombre de caractères)
- Contenu : contenu du champ

4.1 Étiquettes d'en-tête de volume (Étiquette système VOL1) : Voir ci-dessous.

CP	Nom du champ	L	Contenu
1 – 3	Identificateur d'étiquette	3	VOL
4	Numéro de l'étiquette	1	1
5 – 10	Identificateur de volume	6	Caractères «a» affectés de façon permanente par l'utilisateur pour identifier ce volume.
11	Accessibilité	1	Caractères «a» indiquant des restrictions d'accès à l'information contenue dans le volume. Des caractères «espace» indiquent qu'il n'y a pas de restriction.
12 – 37	Réservé pour normalisation ultérieure	26	Espaces
38 – 51	Identification du propriétaire	14	Caractères «a» désignant le propriétaire du volume.
52 – 79	Réservé pour normalisation ultérieure	28	Espaces
80	Version de la norme d'étiquetage	1	Désigne la version de la présente Norme internationale à laquelle sont conformes l'étiquetage et la disposition des données. 3 désigne la présente version 1 désigne la version spécifiée dans l'ISO/R 1001.

4.2 Première étiquette d'en-tête de fichier (Étiquette système HDR1)

CP	Nom du champ	L	Contenu
1 – 3	Identificateur d'étiquette	3	HDR
4	Numéro de l'étiquette	1	1
5 – 21	Identificateur du fichier	17	Caractères «a» affectés par l'initiateur pour identifier le fichier.
22 – 27	Identificateur du jeu de fichiers	6	Caractères «a» identifiant le jeu de fichiers parmi les jeux de fichiers
28 – 31	Numéro de sous-fichier	4	Caractères «n» identifiant le sous-fichier parmi les autres appartenant au même fichier.
32 – 35	Numéro de fichier	4	Caractères «n» identifiant le fichier parmi les autres appartenant au même jeu de fichiers.
36 – 39	Numéro de génération	4	Caractères «n» situant le fichier par rapport à ses générations successives.
40 – 41	Numéro de la version dans la génération	2	Caractères «n» qui distinguent cette version du fichier parmi les autres de la même génération.
42 – 47	Date de création	6	Un espace suivi de deux caractères «n» pour l'année, suivis de trois caractères «n» pour le jour de l'année (001 à 366). Autre possibilité : un espace suivi de cinq zéros indique qu'il n'y a pas de création de date significative.
48 – 53	Limite de validité	6	Un espace suivi de deux caractères «n» pour l'année, suivis de trois caractères «n» pour le jour de l'année (001 à 366).
54	Accessibilité	1	Caractère «a» indiquant des restrictions d'accès à l'information contenue dans ce fichier. Les caractères «espace» signifient qu'il n'y a pas de restriction.
55 – 60	Compte de bloc	6	000000
61 – 73	Code du système	13	Caractères «a» identifiant le système sur lequel le fichier a été enregistré. L'identificateur n'est pas défini dans la norme.
74 – 80	Réservé pour la normalisation ultérieure	7	Espaces.

4.3 Seconde étiquette d'en-tête de fichier (Étiquette système HDR2)

CP	Nom du champ	L	Contenu
1 – 3	Identificateur d'étiquette	3	HDR
4	Numéro de l'étiquette	1	2
5	Format d'enregistrement	1	F : longueur fixe D : longueur variable S : réparti en blocs
6 – 10	Longueur de bloc	5	Caractères «n» spécifiant le nombre maximum de caractères par bloc.
11 – 15	Longueur d'enregistrement	5	Caractères «n» spécifiant la longueur de l'enregistrement compte tenu du format d'enregistrement (CP 5). Si le format d'enregistrement est F, ce champ contient la longueur réelle de l'enregistrement. Si le format d'enregistrement est D, ce champ contient la longueur maximum de l'enregistrement, y compris le champ de comptage. Si le format d'enregistrement est S, ce champ contient la longueur maximum de l'enregistrement à l'exception de tous les mots de commande de segment. Dans ce cas, 00000 indique que la longueur maximum peut être plus grande que 99999.
16 – 50	Réservé à l'usage du logiciel du système	35	Caractères «a» dont l'utilisation n'est pas prévue en cas d'échange d'informations.
51 – 52	Longueur de décalage de la mémoire tampon	2	Caractères «n» qui spécifient la longueur en caractères d'un éventuel champ inséré avant le premier enregistrement dans un bloc de données.
53 – 80	Réservé pour la normalisation	28	Espaces

4.4 Première étiquette de fin de volume (Étiquette système EOVI)

CP	Nom du champ	L	Contenu
1 – 3	Identificateur d'étiquette	3	EOV
4	Numéro de l'étiquette	1	1
5 – 54	Identique aux champs correspondants dans HDR 1	total 50	Identique aux champs correspondants dans HDR 1
55 – 60	Compte de bloc	6	Caractères «n» indiquant le nombre de blocs de données depuis le précédent groupe d'étiquettes de début de sous-fichier. Ce compte exclut les blocs d'étiquettes et les blocs de marque de bande.
61 – 80	Identique aux champs correspondants dans HDR 1	total 20	Identique aux champs correspondants dans HDR 1

4.5 Seconde étiquette de fin de volume (Étiquette système EOVS2)

CP	Nom du champ	L	Contenu
1 – 3	Identificateur d'étiquette	3	EOV
4	Numéro de l'étiquette	1	2
5 – 80	Identique aux champs correspondant dans HDR2	total 76	Identique aux champs correspondants dans HDR2

4.6 Première étiquette de fin de fichier (Étiquette système EOF1)

CP	Nom du champ	L	Contenu
1 – 3	Identificateur d'étiquette	3	EOF
4	Numéro d'étiquette	1	1
5 – 14	Identique aux champs correspondants dans HDR1	total 50	Identique aux champs correspondants dans HDR1
55 – 60	Compte de bloc	6	Caractères «n» indiquant le nombre de blocs depuis le précédent groupe d'étiquettes de début de sous-fichier. Ce compte exclut les blocs d'étiquette et les blocs de marque de bande.
61 – 80	Identique aux champs correspondants dans HDR1	total 20	Identique aux champs correspondants dans HDR1

4.7 Seconde étiquette de fin de fichier (Étiquette système EOF2)

CP	Nom du champ	L	Contenu
1 – 3	Identificateur d'étiquette	3	EOF
4	Numéro d'étiquette	1	2
5 – 80	Identique aux champs correspondants dans HDR2	total 76	Identique aux champs correspondants dans HDR2

4.8 Autres étiquettes système (HDR3 – HDR9, EOVS3 – EOVS9, EOF3 – EOF9)

CP	Nom du champ	L	Contenu
1 – 3	Identificateur d'étiquette	3	HDR, EOVS ou EOF selon le cas
4	Numéro d'étiquette	1	3, 4, 5, 6, 7, 8 ou 9
5 – 80	Réservé à l'usage du logiciel du système	76	caractères «a»

4.9 Étiquettes du volume d'utilisateur (UVLn)

CP	Nom du champ	L	Contenu
1 – 3	Identificateur d'étiquette	3	UVL
4	Numéro d'étiquette	1	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 ou 9
5 – 80	Réservé à l'usage de la réalisation	76	Caractères «a».

4.10 Étiquettes de fichier d'utilisateur (UHLa, UTLa)

CP	Nom du champ	L	Contenu
1 – 3	Identificateur d'étiquette	3	UHL ou UTL selon le cas
4	Numéro d'étiquette	1	Caractère «a»
5 – 80	Réservé pour les applications de l'utilisateur	76	Caractères «a»

5 TRAITEMENT DES CHAMPS D'ÉTIQUETTES

5.1 Champs appartenant à VOL1, HDR1, EOVI et EOF1

Tous les champs sont écrits tels qu'ils sont spécifiés.

5.2 Champs appartenant à UVLn, HDR2 – HDR9, EOVI – EOVI et EOF2 – EOF9.

Si le logiciel du système prévoit d'écrire l'une quelconque de ces étiquettes, les champs doivent être écrits conformément aux spécifications de la présente Norme internationale.

Si le système prévoit de lire l'une quelconque de ces étiquettes, le contenu peut en être traité selon la convenance.

5.3 Utilisation de données dans les champs d'étiquettes

À l'entrée le système peut remplacer des données lues dans les étiquettes qu'il traite par de nouvelles valeurs de ces données obtenues à partir d'autres sources. Les nouvelles valeurs peuvent être fournies avant le traitement du fichier (par exemple des valeurs compilées) ou après le début du traitement (par exemple des instructions de commande du système) selon le choix du réalisateur du système. Cependant, les données apparaissant dans le VOL1 ne doivent pas être remplacées.

5.4 Étiquettes d'en-tête de volume (VOL1)

L'étiquette d'en-tête de fichier doit être protégée, sauf comme indiqué ci-dessous. Cela n'exclut pas la réécriture de l'étiquette avec le même contenu.

L'étiquette d'en-tête de fichier peut être changée uniquement avec l'autorisation de son propriétaire, et dans ce cas uniquement conformément aux prescriptions du propriétaire.

5.5 Première étiquette d'en-tête de fichier (HDR1)

5.5.1 Identificateur d'ensemble de fichier (CP 22 – 27)

L'identification doit être la même pour tous les fichiers d'un ensemble.

5.5.2 Numéro de la section de fichier (CP 28 – 31)

Le numéro de la première section d'un fichier est 0001. Ce numéro s'augmente de 1 pour chaque volume consécutif du fichier.

5.5.3 Numéro de séquence de fichier (CP 32 – 35)

Le numéro de séquence de fichier du premier fichier dans un ensemble de fichiers est 0001. Ce numéro s'augmente de 1 pour chaque fichier consécutif de l'ensemble. Dans toutes les étiquettes d'un fichier donné, que ce fichier contienne un ou plusieurs volumes, ce champ contient le même nombre.

5.5.4 Numéro de génération (CP 36 – 39)

Le numéro de génération de la première génération d'un fichier est 0001. Si des générations consécutives d'un fichier sont indiquées, ce numéro s'augmente de 1 pour chaque génération successive du fichier.

5.5.5 Numéro de la version dans la génération (CP 40 – 41)

Le numéro de la version dans la génération correspondant à la première ébauche d'une génération d'un fichier est 00. Si le numéro de l'ébauche successive de cette génération du fichier est indiqué, son numéro est augmenté de 1 pour chaque ébauche successive.

Le numéro de la version dans la génération est remis à 00 lorsque le numéro de génération (HDR1 CP 36-39) s'augmente de 1.